Image not found or type unknown

Saisie attribution pour une dette qui remonte à 27 ans

Par **pepette1958**, le **14/10/2019** à **18:33**

Bonsoir,

J'ai eu la semaine dernière la désagréable surprise de constater, par l'intermédiaire de ma banque, une saisie attribution sur mon compte.

Ceci sur l'ordre d'un huissier résidant dans le 42 alors que je vis dans la drome 26.

Les ayant contactés, ils m'ont fais parvenir par l'intermédiaire d'un huissier de la drôme, une photocopie de l'ordonnance en injonction de payer rendue sur requête par le Tribunal d'Instance de Montélimar en date du 22 Mai 1992 et revétue de la formule excécutoire le 21 Décembre 1992.

Que dois je faire et quel courrier puis je envoyer au juge de l'excécution.

Je pensais qu'il y avait prescription lorsqu'une dette remontait à autant d'années.

En espérant que vous pourrez me conseiller au plus vite et en vous en remerciant par avance, recevez, Monsieur mes salutations distinguées.

Mme BILLARD Marie

Je

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés